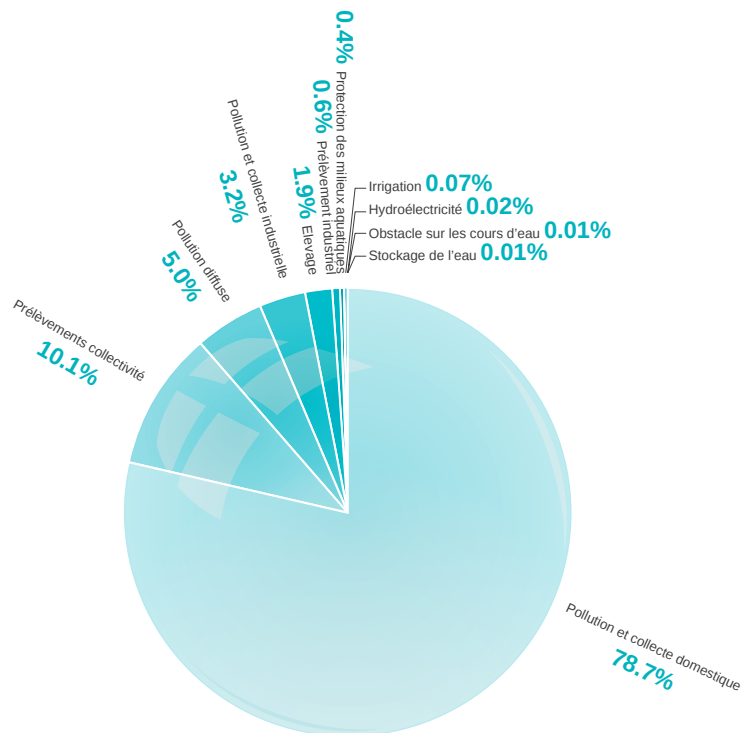


## Les redevances

Montant des redevances perçues par l'agence de l'eau "Loire-Bretagne" en 2013 (activité 2012) auprès des collectivités, industriels ou agriculteurs pour la région Bretagne :  
Sur la totalité du bassin Loire-Bretagne : 375 millions euros de redevances ont été émises en 2012 dont 82 millions d'euros pour la Bretagne.

### ► Répartition par secteur des redevances perçues



Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

### ► Répartition des redevances perçues par l'AELB en 2013

Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

redevances 2013 (activité 2012)	22	29	35	56	Bretagne
<b>Pollution et collecte domestique</b>	12 810 960 €	17 759 949 €	19 032 630 €	14 933 759 €	64 537 299 €
<b>Pollution et collecte non domestique</b>	462 857 €	1 006 822 €	496 913 €	626 604 €	2 593 196 €
<b>Elevages</b>	528 168 €	579 910 €	205 189 €	269 288 €	1 582 555 €
<b>Pollutions diffuses</b>	1 248 498 €	1 248 498 €	584 611 €	1 034 353 €	4 115 960 €
<b>Prélèvement AEP</b>	1 620 951 €	2 356 901 €	2 130 383 €	2 182 920 €	8 291 155 €
<b>Prélèvement irrigation</b>	2 418 €	17 398 €	7 003 €	27 695 €	54 514 €
<b>Hydroélectricité</b>	7 493 €	6 580 €	0 €	1 277 €	15 350 €
<b>Prélèvements industriels</b>	51 463 €	232 777 €	52 320 €	114 309 €	450 869 €
<b>Milieu aquatique</b>	69 858 €	62 372 €	122 141 €	85 368 €	339 739 €
<b>Obstacles à l'écoulement</b>	1 665 €	0 €	2 888 €	0 €	4 553 €
<b>Stockage de l'eau</b>	2 940 €	0 €	0 €	0 €	2 940 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 807 270 €</b>	<b>23 271 208 €</b>	<b>22 634 078 €</b>	<b>19 275 573 €</b>	<b>81 988 130 €</b>

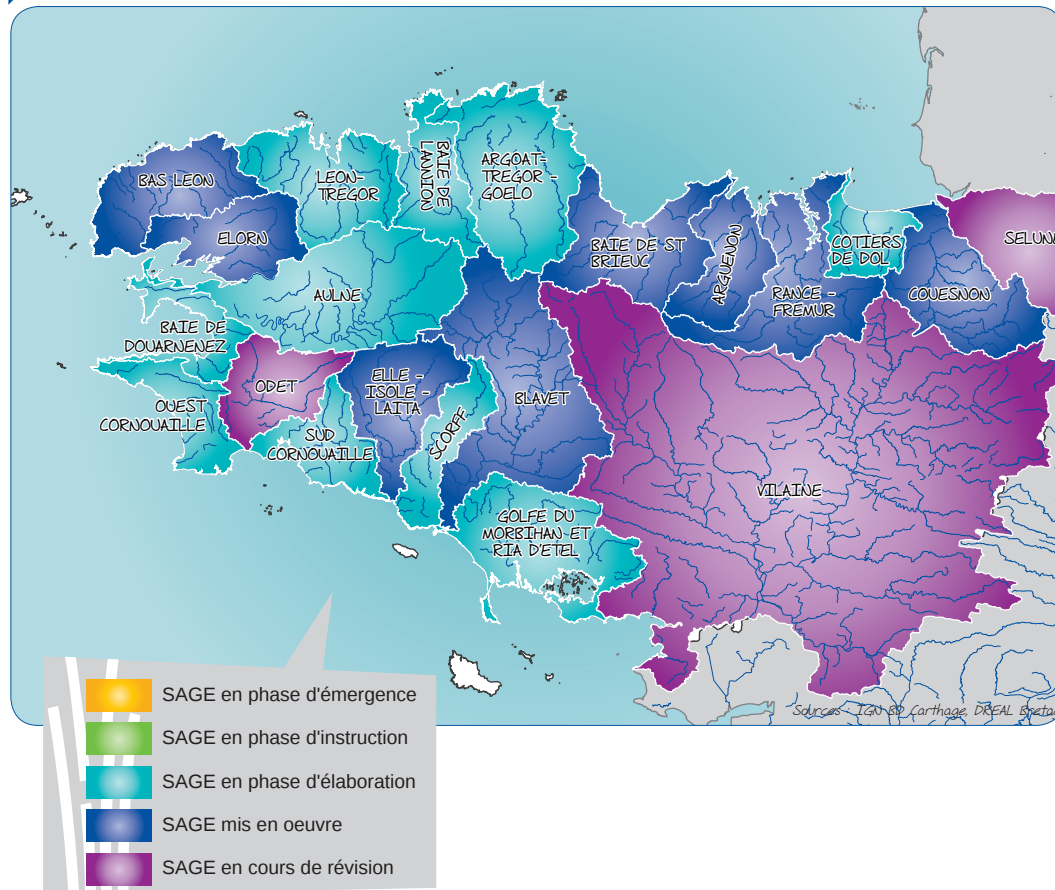
## Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document local de planification qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Ce document est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau. Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. C'est un travail de longue haleine qui permet aux acteurs du bassin versant de débattre et de se comprendre pour obtenir un document de planification de portée réglementaire.

La Bretagne est entièrement couverte par des SAGE en phase d'élaboration, de mise en œuvre ou de révision. Cette couverture complète du territoire Breton montre une forte dynamique et implication des acteurs locaux sur les problématiques de gestion quantitative et qualitative de l'eau. Depuis maintenant une année de nombreux SAGE sont en phase de mise en œuvre suite à la signature des arrêtés préfectoraux d'approbation,

L'avancement des SAGE et les documents relatifs sont consultables sur le site Internet : [gesteau.eaufrance/sage](http://gesteau.eaufrance/sage)

État d'avancement des SAGE en Bretagne novembre 2014



- émergence : périmètre en cours de validation,
- instruction : périmètre arrêté. Installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en cours,
- élaboration : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et règlement en cours d'élaboration,
- mise en œuvre : SAGE déjà approuvé.

## Le Grand Projet 5 du Contrat de Projet État Région (CPER) Bretagne

Dans le cadre du CPER Bretagne 2007-2013, l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, et les quatre Conseils généraux bretons ont signé le Grand Projet 5 (GP5) qui a pour but de poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et plus généralement d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques tel que défini dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le GP5 rassemble toutes les opérations d'animation mettant en œuvre une politique territoriale par espace hydrographique cohérent, fondée sur une gestion équilibrée et intégrée associant tous les acteurs de l'eau. Les actions entreprises sur ces territoires concernent tous les paramètres conformément à la DCE.

La politique territoriale en Bretagne s'appuie sur les Commissions Locales de l'Eau, qui élaborent les documents de planification, et les groupements de collectivités (appelés couramment les Bassins Versants) qui mettent en œuvre les actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le GP5 s'est appuyé sur un budget d'environ 220 M€ pour financer des actions très variées : animation / coordination à l'échelle de territoires hydrographiques, animation agricole, suivi de la qualité de l'eau, mesures agro-environnementales, équipements limitant l'utilisation de produits phytosanitaires des collectivités, chartes « jardineries »... L'année 2013, dernière année du GP5 est caractérisée par l'évaluation de 46 contrats GP5 de BV et de SAGE arrivés à échéance.

Il ressort de ces évaluations les points marquants suivants :

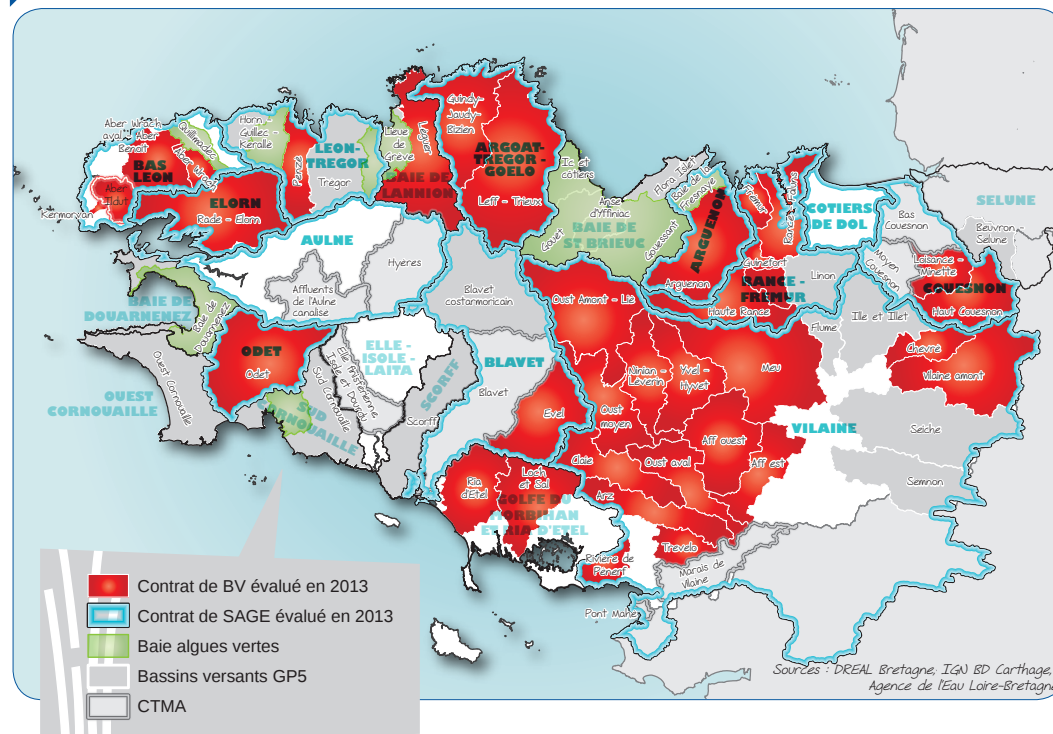
- les actions d'animation agricole ont un faible impact sur les pratiques de fertilisation mais semblent plus efficaces sur la réduction des pollutions par les pesticides en relation avec la contractualisation importante de MAE « Phytos » sur certains bassins versants,
- les actions de lutte contre les pollutions microbiologiques, d'aménagement du foncier sont encore à développer,
- le plan Breizh Bocage constitue un bon outil de mobilisation des acteurs agricoles,
- les actions milieux aquatiques participent à la notoriété des structures porteuses même si cette thématique est plus difficile à maîtriser par les différents acteurs de terrain (élus, usagers, etc).

Pour la prochaine génération de contrats, les recommandations issues de ces évaluations portent notamment sur :

- une plus grande complémentarité à trouver entre les 2 piliers territoriaux, SAGE et bassins versants,
- une articulation plus grande avec le volet « réglementaire »,
- des actions plus ciblées et plus intégrées associant bocage, zones humides et foncier,
- des collaborations à inventer avec de nouveaux acteurs locaux (acteurs économiques, territoriaux ...).

Ces conclusions et recommandations seront affinées dans le cadre de l'évaluation des contrats GP5 arrivant à échéance en 2014 pour 9 structures porteuses.

Contrats de bassins versant en cours et territoires en évaluation janvier 2014



## PMPOA

Le premier Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) initié en 1994 est maintenant achevé. Le second, concernant plutôt les exploitations laitières, n'accepte plus de dossiers depuis 2006 et la quasi totalité des dossiers est maintenant soldée fin 2012. Ainsi, environ 20000 exploitations auront bénéficié d'aides sur les investissements de stockage et la gestion des effluents d'élevage afin de permettre la maîtrise agronomique des effluents d'élevage et d'éviter ainsi les fuites d'éléments polluants vers les eaux de surface notamment en période hivernale.

## MAE

Les mesures agroenvironnementales (MAE) visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement (allant au-delà de la réglementation) par un exploitant agricole volontaire, en contrepartie d'une rémunération annuelle. L'engagement vaut pour 5 ans sur des parcelles ou éléments linéaires ou ponctuels. Le montant d'aide de la mesure est établi sur la base des surcoûts et manques à gagner induits par la pratique.

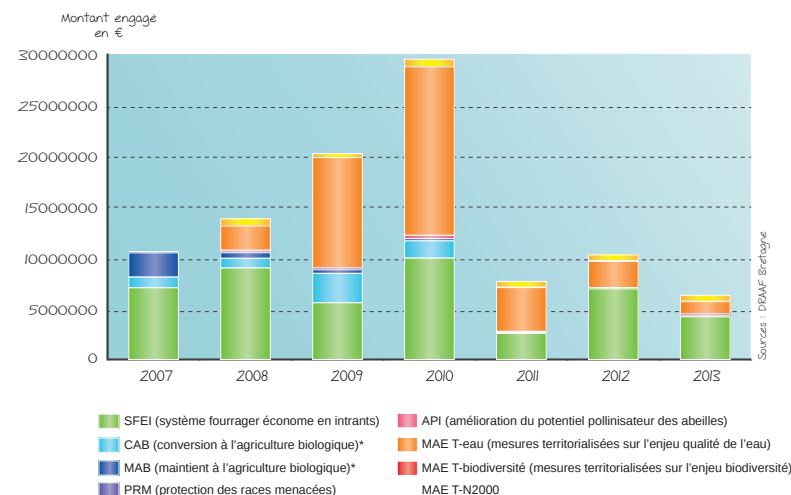
Elles sont soutenues par différents financeurs : l'Europe (FEADER), l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux.

Source : portail SID - Osiris - traitement DR-ASP et DRAAF Bretagne

Année	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Nb dossiers	Montant engagé 2008	Nb dossiers	Montant engagé 2009	Nb dossiers	Montant engagé 2010	Nb dossiers	Montant engagé 2011	Nb dossiers	Montant engagé 2012	Nb dossiers	Montant engagé 2013
SFEI	349	8 994 390 €	239	5 575 117 €	386	9 962 521 €	126	2 544 064 €	261	6 923 361 €	166	4 185 480 €
CAB	55	929 624 €	101	2 870 467 €	193	1 675 759 €	0	Basculement 1 <sup>er</sup> pilier	0	0	0	0
MAB	35	543 912 €	44	347 588 €	0	Basculement 1 <sup>er</sup> pilier	0	0	0	0	0	0
PRM	27	43 815 €	17	19 230 €	63	219 803 €	23	96 448 €	27	73 787 €	40	102 641 €
API	9	200 456 €	9	178 351 €	12	318 155 €	7	104 125 €	3	21 237 €	8	194 820 €
MAET N2000		707 548 €		389 907 €		740 120 €		575 946 €		568 216 €		602 825 €
MAET DCE	253	2 379 824 €	603	10 808 725 €	898	16 532 916 €	299	4 286 047 €	228	2 605 817 €	180	1 189 590 €
MAET Biodiversité		0 €		0 €		0		29 421 €		66 925 €		26 825 €
PHAE												
MAE rotationnelle					872	9 937 339 €		Mesure non ouverte				
<b>Total</b>	<b>728</b>	<b>13 799 568 €</b>	<b>1 013</b>	<b>20 189 384 €</b>	<b>2 424</b>	<b>39 386 613 €</b>	<b>455</b>	<b>7 646 051 €</b>	<b>519</b>	<b>10 259 342 €</b>	<b>394</b>	<b>6 302 181 €</b>

Attention : un exploitant agricole peut avoir plusieurs dossiers. Les demandes sont déposées concomitamment à la déclaration de surfaces PAC au 15 mai.

## Montants engagés en MAE (y compris Plan Algues Vertes) entre 2007 et 2013



\* : CAB et MAB désormais sur 1er pilier (SAB-C et SAB-M)

## Les installations classées agricoles et industrielles

Suite aux évolutions de la nomenclature (modification des seuils) mais aussi aux restructurations des installations agricoles, le nombre d'installations classées diminue régulièrement. Par contre la surveillance continue et régulière des installations se poursuit et le nombre de contrôles réalisés chaque année reste de l'ordre de 3000 avec un taux de mise en demeure qui varie de 6 à 15 % et un taux de sanction de l'ordre de 3 à 5 %.

Concernant les élevages, les contrôles font l'objet d'un ciblage renforcé afin de répondre à l'objectif régional en particulier dans les bassins faisant l'objet d'un suivi de la Commission Européenne au titre du contentieux « eaux brutes » et les bassins concernés par le plan national « algues vertes ».

Attention les données sont difficilement comparables avec d'autres bases de données y compris pour les autorisations : comptage des établissements autorisés en fonctionnement, en construction et à l'arrêt, comptage des Arrêtés Préfectoraux transmis ou des Arrêtés Préfectoraux signés, comptage des Arrêtés Préfectoraux de Mise en Demeure proposés ou signés, comptage des PV transmis par inspection ou reçus par procureur et dépendent aussi de la saisie dans la base utilisée.

	Déclarations reçues				Installations autorisées					Visites de surveillance et inspections approfondies	Arrêtés préfectoraux de mise en demeure		Procès verbaux	
	dans l'année		Total cumulé		dans l'année			Total cumulé				dont élevages		dont élevages
		dont élevages		dont élevages		dont élevages	arrêtés compl.		dont élevages					
<b>2002</b>	2 554	2 446		17 500	683	580	497	12 004	10 006	2 725	278	129	123	79
<b>2003</b>	2 734	2 599		16 431	796	728	565	11 959	9 863	3 037	249	139	51	38
<b>2004</b>	1 465	1 265	19 080	14 731	1 017	897	682	12 185	10 096	4 102	249	120	74	28
<b>2005</b>	2 263	1 897	24 052	14 599	939	855	618	11 973	10 008	3 128	252	149	103	63
<b>2006</b>	1 245	1 086	21 241	14 092	763	659	464	10 895	9 009	3 178	364	254	181	140
<b>2007</b>	1 635	1 171	18 720	10 470	682	589	424	9 261	7 436	3 481	523	396	137	102
<b>2008</b>	1 528	1 333	19 069	11 636	991	874	961	8 879	7 109	3 408	224	111	98	61
<b>2009</b>	1 009	832	<b>15 652</b>	<b>8 416</b>	1 055	873	806	8 564	6 868	3 304	238	152	136	92
<b>2010</b>	913	802	17 142	10 088	1 246	861	855	8 734	7 207	3 325	296	226	98	70
<b>2011</b>	919	872	17 700	10 135	155	148	928	8 538	7 196	3 089	300	219	132	90
<b>2012</b>	1024	983	19 225	10 192	124	90	638	8 267	6 575	2 944	299	221	103	76
<b>2013</b>	980	938	18 009	10 584	145	138	686	8 486	6 730	2 940	215	114	48	27
<b>Dont</b>														
<b>22</b>	<b>414</b>	400	4 578	3 283	43	42	258	2 689	2 387	1 101	107	59	20	16
<b>29</b>	171	160	3 868	2 224	39	27	194	2 406	1 817	545	51	37	17	8
<b>35</b>	<b>343</b>	330	5 339	2 974	30	37	125	1 465	1 002	610	24	9	5	1
<b>56</b>	<b>52</b>	48	4 224	2 103	33	32	109	1 926	1 524	684	33	9	6	2

Rouge italique : données probablement erronées mais erreur non identifiée

En vert italique : Données déclaration : aucune base de données fiable pour cette donnée hors élevage

## Contrôles de la distribution et de l'utilisation des produits phytosanitaires

Les contrôles sont réalisés principalement dans le cadre de la conditionnalité des aides Politique Agricole Commune, mais aussi chez les distributeurs, les applicateurs et autres utilisateurs de produits phytosanitaires hors conditionnalité (telles les communes, les pépiniéristes non soumis à la conditionnalité des aides).

En 2013, le nombre de contrôles est quasi identique à celui de 2012, avec une nette amélioration des non conformités qui passent de 73 % en 2012 à 47 %. Le gain tient pour l'essentiel à l'amélioration des conditions de stockage des produits phytosanitaires, ainsi que le respect des Zones de Non Traitement aux bords des cours d'eau et dans une moindre mesure à la tenue des registres.

Les pénalités au titre des aides PAC diminuent de même, et poursuivent leur baisse de 25 % à 13 %.

Toutefois, les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe augmentent, dues aux défauts de contrôle des pulvérisateurs, pour cette dernière année du calendrier de la programmation de cette obligation.

Nombre de	contrôles	Rappels à la réglementation	Notifications de mesures administratives	Procès verbaux	Contraventions 4 <sup>ème</sup> classe	Pénalités financières proposées au DDTM
agriculteurs (PAC)	369	135	19	3	26	48
utilisateurs autres que PAC	7	4	0	0	0	Non concerné
ETA	23	6	9	0	1	Non concerné
ETP	23	5	12	1	0	Non concerné
collectivités	20	7	7	2	1	Non concerné
distributeurs	47	14	24	0	0	Non concerné
<b>total</b>	<b>489</b>	<b>171</b>	<b>71</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>48</b>

Source DRAAF

## Bilan 2013 des contrôles police de l'eau (tous services confondus en charge des contrôles Police de l'eau)

### Procédure administrative

	Nombre de contrôles administratifs réalisés	Nombre de contrôles administratifs non-conformes	Nombre de rapports de manquements administratifs	Nombre de suites administratives
contrôles programme d'action nitrates	3 454	1 823	1 495	798
contrôles eau (hors nitrates)	2 020	1 019	484	427
total contrôles eau	5 474	2 842	1 979	1 225

Sont considérés comme suites administratives : la mise en demeure, l'amende administrative, l'astreinte administrative, la consignation de fond, l'exécution d'office, la suspension administrative, le retrait d'autorisation et l'arrêt de prescriptions complémentaires. Une non conformité peut concerner une anomalie très mineure comme par exemple un défaut dans la tenue d'un document, sans qu'il y ait de conséquences sur le milieu.

	Nombre d'infractions relevées	Nombre de PV de constatation d'infractions	Nombre de suites judiciaires
contrôles programme d'action nitrates		201	106
contrôles eau (hors nitrates)	840	401	58
total contrôles eau	840	602	164

### Police judiciaire

Sont considérés comme suites judiciaires : le classement sans suite, la transaction pénale, le timbre amende, le rappel de la loi, la régularisation de la situation, la réparation des dommages, la mission de médiation, la composition pénale, l'ordonnance pénale et la poursuite judiciaire.

## Ont contribué à la fourniture de données, les services et organismes suivants :

- ▶ l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- ▶ Météo France
- ▶ l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer)
- ▶ le CEVA (Centre d'Études et de Valorisation des Algues)
- ▶ l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- ▶ l'ARS (Agence Régionale de Santé)
- ▶ la DRAAF de Bretagne (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
- ▶ les DDTM des 4 départements bretons (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- ▶ le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement Bretagne**  
Service Patrimoine Naturel

Bâtiment Armorique, 10 rue Maurice Fabre  
CS96515 - 35065 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 33 45 55

e-mail. [spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr)

